

MÉMOIRE BAPE PROJET ÉOLIEN MacNIDER MELCCFP 3211-12-259

De [REDACTED]
Date Dim 2025-05-11 10:49
À macnider@bape.gouv.qc.ca <macnider@bape.gouv.qc.ca>

Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

11 mai 2025

BAPE, Québec(Qc) G1R 5N6

**OBJET: MÉMOIRE ÉOLIEN MacNIDER
DOSSIER 3111-12-259 MELCCFP**

**Quelle surface vivante sur la TERRE est perdue
chaque année a cause de l'activité humaine comme
par exemple les forêts détruites sans remplacement?
Quelle est la perte annuelle cumulative de séquestration
du carbone dans notre atmosphère terrestre a cause
des parcs éoliens de l'Alliance de l'Est + tout le Québec?
Quels sont les GES produits cumulatifs par la somme
des parcs éoliens de l'Alliance de l'Est et au Québec
lors de leur construction et lors de leur exploitation?
Quel est l'effet, l'impact sur la température mondiale
de notre atmosphère terrestre versus ce qui précède?
Combien d'élus québécois préoccupés par ce qui précède?
Le BAPE a un pouvoir d'enquête. Il doit informer, consulter,
enquêter et aviser. Des réponses sont manquantes sur**

plusieurs aspects environnementaux dans les études d'impacts des projets éoliens antérieurs. Je demande au BAPE d'enquêter + fournir des réponses. MERCI.

1. Je suis un scientifique retraité ayant eu une carrière de 44 ans. J'ai principalement une formation agricole, sciences physiques, électrotechnique, génie électrique et environnement. Je ne sais pas tout et je suis un simple humain imparfait.

2. RÉFÉRENCE MON DOCUMENT DU 27 OCTOBRE

2024 DONT COPIE TRANSMISE AU BAPE: Préoccupations, constatations, questions? Recommandation Rapport 378 du BAPE projet parc éolien PPAW1 projeté au Bas-St-Laurent Octobre 2024.

Plusieurs éléments de mon document du 27 octobre 2024 sont applicables au projet éolien MacNider dossier 3211-12-259.

3. RÉFÉRENCE MON MÉMOIRE ÉOLIEN

MADAWASKA DOSSIER 3211-12-252

MELCCFP du 14 mars 2025.

Voir DM8 dans documentation du dossier du BAPE.

Plusieurs éléments de mon mémoire Madawaska du 14 mars 2025 sont applicables dans mon mémoire éolien McNider, certains éléments en les adaptant:

A) Des énoncés, des évidences, des faits.

Les mêmes applicables a MacNIDER.

B) Lois de Physique aussi applicables a MacNIDER.

C) Notions de mathématiques aussi applicables.

D) Effets cumulatifs des parcs éoliens.

Dans l'étude d'impact du projet MacNider,

tout comme dans les autres BAPE éoliens

antérieurs, les effets cumulatifs de l'ensemble

des parcs éoliens de l'Alliance de l'Est ne

sont pas analysés, pas évalués, pas déterminés,...

Il est important de savoir ou on s'en va

collectivement avec la prolifération des

parcs éoliens et leurs impacts sur notre

environnement mondial, avec la situation des

GES et avec les changements climatiques inclus.

E) Revenus éoliens. Même contenu applicable.

F) Pertes économiques et environnementales

des parcs éoliens en milieux forestiers.

Même contenu applicable a MacNIDER.

G) Énergie éolienne et les GES.

Même contenu applicable a MacNIDER.

H) Surface verticale balayée par le rotor des

éoliennes du parc éolien Madawaska.

Dans le présent projet MacNider, la surface

**balayée par éolienne est environ 2 hectares,
soit +/- 42 hectares ou 0.42 kilomètre carré
pour les 21 éoliennes prévues.**

I)Erosion et pluies abondantes.

Même contenu applicable a MacNIDER.

**J)Etude environnementale MELCCFP du 26 octobre
2024 dans le projet éolien PPAW1 de l'Alliance de
l'Est au Bas-St-Laurent: Constatations!**

**Je demande au BAPE d'appliquer cet item au projet
éolien MacNider, d'enquêter et obtenir des réponses
sur ces mêmes sujets dans le projet MacNIDER. Merci.**

K)Forêts enlevées sans remplacement.

Même contenu applicable a MacNIDER.

**L)Les impacts des infrasons, des basses fréquences
et sur les systèmes de communications(radio, TV,
cellulaire). Ce genre d'impacts sont aussi
applicables au projet éolien MacNIDER.**

M)Décarboner le Québec. Même contenu applicable.

**N)Ratio dollars investis par emploi permanent créé:
Dans le projet MacNider, l'investissement total prévu
est environ 400 millions dollars. Le nombre d'emplois
permanents durant l'exploitation est prévu entre
5 et 10 emplois pour une durée de vie de 25 ans.
Le ratio dollars investis par emploi permanent créé**

est donc entre 40 et 80 millions par emploi permanent créé. N'est-ce-pas beaucoup?

Est-ce vraiment rentable les parcs éoliens pour les propriétaires fonciers endosseurs des emprunts publics municipaux?

O) Questions environnementales.

Même contenu applicable a MacNIDER.

P) DIRECTIVE MELCCFP 28 JUILLET 2023

DOSSIER 3211-12-259 MacNIDER:

La directive est disponible dans la documentation du MELCCFP sur le site du BAPE.

-ANNEXE I page 1/8, 2ième et 3ième paragraphe.

-Section 2.6.2. de la directive 28 juillet 2023.

-ANNEXE I page 4/8 Eléments a ajouter a la section 2.6.2.-Description des impacts

***les impacts sur les systèmes de télécommunication, notamment les systèmes de radiodiffusion, de TV et les systèmes de liaison micro-ondes;**

***l'évaluation de l'émission potentielle de sons basses fréquences, de la projection d'ombres mouvantes et de la production de vibrations pendant la construction et l'exploitation du parc éolien.**

Voici quelques exemples d'éléments qui en font partie:

Infrasons, basses fréquences audibles, effet

stroboscopique lors du déplacement des pales devant

le soleil levant et couchant selon les secteurs et les saisons, cellulaire, radio.

Pourquoi de vraies études d'impacts préparées par ingénieurs spécialisées ne sont pas dans l'étude d'impact et n'ont pas été exigées par le MELCCFP alors que la directive du MELCCFP l'exige?

Des ingénieurs spécialisés peuvent-ils garantir, aux citoyens des environs du projet éolien MacNIDER, qu'il n'y aura pas de nuisances au sujet de tous les éléments énumérés dans ce qui précède?

A ce jour, aucune garantie écrite de non nuisance de la part des intervenants aux dossiers éoliens PPAW1, MADAWASKA et MacNIDER au sujet des éléments cités précédemment.

Je demande au BAPE d'enquêter et d'obtenir les garanties dont ont droit les propriétaires fonciers sur le territoire de l'Alliance de l'Est.

Q) Financement éolien de la partie municipale de l'Alliance de l'Est.

Dans le projet éolien MacNider, l'Alliance de l'Est prévoit financer plusieurs millions \$ en utilisant la valeur foncière des municipalités participantes pour endosser les emprunts des MRC auprès d'une institution financière.

Ma municipalité aurait $1000000 \times 0.6 \times 0.1125 \times 0.0362 =$

+/-2443\$ a endosser par million de fonds propres investis par l'Alliance de l'Est.

Ce genre d'endossement dans le projet McNider s'ajoute a ceux des projets éoliens PPAW1, MADAWASKA, autres existants et autres projetés. Tout cela est fait sans référendum, sans consultation explicite auprès des propriétaires fonciers, sans l'obtention explicite volontaire de l'accord des propriétaires fonciers comme moi dans ma MRC de Rivière-du-Loup.

R)Impacts cumulatifs déforestation éolienne et autres au Québec.

S)RECOMMANDATION, CONCLUSION.

Même contenu applicable a MacNIDER.

T)Annexe 2 Références documentaires télévisés,...

4.QUESTIONS, CONSTATATIONS,

IMPACTS, DIVERS:

a)L'Alliance de l'Est peut-elle fournir un exemple de calcul complet de la valeur de l'endossement total par 100000\$ de la valeur foncière des propriétaires fonciers dans une MRC participante comme Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata, ...,le tout pour le projet éolien MacNIDER?

Peut-elle fournir la somme des endossements

**par 100000\$ de valeur foncière pour les
parcs éoliens PPAW1 et MADAWASKA qui sont
aussi des parcs éoliens de l'Alliance de l'Est?**

**J'ai posé une question a ce sujet en soirée le
24 avril 2025 et je n'ai pas eu la réponse.**

Une explication est requise dans ce qui suit:

**Selon le site du Bape, la part de l'Alliance de
l'Est serait 50%, soit +/-200millions\$ de
l'investissement total +/-400millions\$. Voir DA.7
dossier Bape MADAWASKA, voir DA2 et DA8
dossier Bape MacNIDER. Les fonds propres
minimum de l'Alliance sont 15%, puis
multiplié par 0.6 pour la RIÉBSL.**

**Dans MADAWASKA, les fonds propres de la
RIÉBSL sont 24 millions\$ selon une part
totale de +/-266.666millions\$ pour l'Alliance.**

**Dans MacNIDER, il est annoncé 4.7millions\$
selon une part totale de +/-200millions\$ pour
l'Alliance.**

Proportionnellement, nous devrions nous attendre

a $24\text{millions\$} \times 200/266.666 = +/-18\text{millions\$}$

**pour les fonds propres de la RIÉBSL dans le projet
éolien MacNIDER. 4.7millions\$ pour MacNIDER?!?!?**

Une rectification est requise pour bien comprendre!?

Dans l'ensemble, pour qu'un propriétaire foncier

endosseur comprenne bien tout cela, je suis d'avis qu'il manque des informations et des explications publiques! Je demande au Bape de vérifier et d'enquêter le tout. MERCI.

b)L'impact, prédateur terrestre et proie terrestre, du a la fragmentation de la forêt par les chemins, les aires de travail et les emplacements des immenses éoliennes prévues n'a pas été évalué!?

c)Dans l'investissement global 400 millions \$, j'ai compris que la moitié de l'investissement total requis serait pour acheter des composantes d'éoliennes provenant de l'extérieur du pays. C'est désolant que les retombées économiques au Québec ne soient pas plus élevées que cela lors de la construction!?

d)Sur le site du BAPE, il est question d'une durée de vie 25 ans pour le projet éolien MacNider alors qu'il est question de 30 ans pour PPAW1 et MADAWASKA, aussi des projets de L'Alliance de l'Est!?!?

e)Les Élus des MRC sur le territoire de l'Alliance de l'Est ne semblent pas avoir des préoccupations environnementales cumulatives

dues a la prolifération et la somme des parcs éoliens existants et nouveaux projetés!

f) Dans les projets éoliens de l'Alliance de l'Est, a ce jour, aucune garantie de non nuisance au monde animal aérien et terrestre (humain inclus) due aux fréquences audibles, aux infrasons, a l'effet stroboscopique et a la perturbation des communications (radio, TV, cellulaire)!

g) GES produits durant construction et exploitation.

-Référence parc éolien Madawaska:

270MW, déboisement 2.3 kilomètres carrés.

GES construction: environ 85635 T eq. CO2

GES exploitation: environ 113.1 T eq. CO2

par an, soit 3393 T eq. CO2 durant 30 ans.

Perte séquestration carbone: 51080 T eq. CO2

durant 30 ans, soit environ 1702 T eq. CO2.

-Projet parc éolien MacNIDER:

Etude d'impact résumé décembre 2024:

122MW, déboisement environ 1.3 kilomètre carré tel qu'indiqué près du tableau 6-4.

Item 6.3.3 Impacts dans l'étude d'impact:

GES construction: 17889 T eq. CO2

GES exploitation: 18919 T eq. CO2

Perte séquestration carbone: 18841.12

T eq. CO2 par année.

-Selon Madawaska 270MW, les GES produits durant la construction pour MacNIDER devraient être environ 40000 T eq. CO2, les GES produits durant l'exploitation devraient être environ entre 50 et 65 T eq. CO2 par an, soit environ entre 1250 et 1625 T eq. CO2 durant 25 ans, la perte de séquestration du carbone devrait être environ entre 760 et 960 T eq. CO2 par an. Une révision de tout cela doit être faite dans le projet MacNIDER a des fins de cohérence d'un parc éolien a l'autre! Une référence est le projet éolien PPAW1 aussi de l'Alliance de l'Est.

h)Le parc éolien existant a St-Damase comprend 10 éoliennes environ 2.35MW chacune alors que le nouveau parc MacNIDER projeté comprendrait 21 éoliennes de +/- 6MW chacune, lesquelles seraient beaucoup plus grosses. Donc le parc éolien existant n'est pas une bonne référence environnementale pour les impacts de MacNIDER.

i)Je suis d'avis que les oiseaux de proie, d'une même espèce, ont le même comportement au Québec et ailleurs dans le monde. Ou sont les

études scientifiques indépendantes sur le sujet?

j)IMPACTS SONORES AUDIBLES ET LES INFRASONS:

Lors de l'audience le 23 avril 2025, il a été question des niveaux sonores. Une intensité de +/-60DB a été donnée au sol a la base d'une éolienne +/-6MW; selon l'étude d'impact, le sol est entre 110 et 120 mètres de la turbine et de la partie centrale de la surface verticale balayée par les pales. Il a été dit que les oiseaux subissent les bruits un peu comme les humains. Dans la réalité, les oiseaux volent. Ils sont souvent dans les arbres et plus haut. Il aurait été intéressant de connaître les niveaux sonores horizontalement, vis-a-vis la turbine et le centre de la surface balayée par les pales, a différentes distances d'une éolienne et lorsque l'ensemble des éoliennes fonctionnent en même temps sur le site projeté. Il a été aussi dit que l'espacement entre les éoliennes est entre 400 et 600 mètres.

Il a été aussi dit qu'une intensité sonore 40DB était atteinte près de 600 mètres environ d'une éolienne prévue; si plusieurs éoliennes, ça change!?

Le niveau sonore extérieur maximal visé serait 40DB versus le dérangement animal(humain inclus).

J'ouvre ici une parenthèse:

(Il y a quelques années, durant ma carrière en ingénierie, j'ai suivi un cours de formation en acoustique et le

professeur était Monsieur Steve Davidson, ingénieur spécialisé en acoustique. Le cours comprenait des principes acoustiques de base:

Une intensité sonore 100DB est considérée assourdissante,

Une intensité sonore 80DB est considérée très bruyante,

Une intensité sonore 60DB est considérée bruyante,

Une intensité sonore 40DB est considérée modérée,

Une intensité sonore 20DB est considérée faible,

Une intensité sonore 10DB est considérée très faible.

Si on a deux sources sonores par exemple 60DB chacune et proche l'une de l'autre, le résultat sera 63DB;

pour 3 sources 60DB, le résultat sera 64.8DB; pour

4 sources 60DB, le résultat sera 66DB; pour 5 sources 60DB, le résultat sera 67dB.

Au sujet de la perception sonore, si la différence entre deux sons est 5DB, c'est clairement évident; si la différence entre deux sons est 10DB, la perception est le double de l'intensité.

A l'extérieur(dehors), la pression acoustique décroît de 6DB par doublement de distance(Theoriquement).

La propagation extérieure du son a l'extérieur(dehors) est influencée par le vent, la température, l'humidité, l'inversion de température et les précipitations.)

Supposons maintenant deux éoliennes +/-6MW espacées de 600 mètres et en marche. Selon ce qui a été dit lors

de l'audience, a mi-chemin entre les deux, il serait normal d'avoir une intensité sonore de 40DB plus 6DB plus 3DB, soit un résultat environ 49DB, ce qui est plus élevée que l'intensité 40DB visée. Ou seraient les zones de refuges acoustiques inférieures a 40DB pour tout le monde animal(oiseaux, mammifères, humains,...) entre les éoliennes +/- 6MW avec de telles distances et moins entre elles?

Selon ce qui précède, si l'intensité sonore est +/-55DB a 120 mètres d'une éolienne, elle serait +/-49DB a 240 mètres, +/-43DB a 480 mètres, +/-37DB a 960 mètres!?

Une carte, montrant les lieux ou 40DB maximal est respecté entre et autour des 21 éoliennes projetées, doit être fournie au BAPE et au public; elle pourrait montrer les refuges acoustiques maximum 40DB pour le monde animal incluant les humains.

En milieu forestier, dans un secteur comprenant des éoliennes +/-6MW, quelle ambiance sonore avons-nous pour les chasseurs, les pêcheurs, les observateurs d'oiseaux et de la nature, les randonneurs, les skieurs,...?

Le dérangement animal(humain inclus) n'est pas évalué, pas expliqué, pas présenté clairement dans les études d'impact éoliennes que j'ai vues a ce jour. Un ingénieur spécialisé en acoustique, membre de l'OIQ, indépendant,

non politisé doit fournir un avis technique complet, signé et scellé, sur ce genre d'impact pouvant affecter sérieusement la qualité de vie existante avant l'implantation d'un parc éolien partout au Québec.

De mon côté, en 2025, je ne peux pas vous fournir un avis d'ingénieur puisqu'en 2018, à ma prise de retraite, j'ai démissionné de l'OIQ.

N'est-il pas exact que les infrasons sont habituellement non audibles mais elles peuvent être perçues par des sortes de pression sur la cage thoracique, de surcroît elles peuvent parcourir de longues distances et elles sont très difficiles à atténuer?

L'étude d'impact du projet MacNIDER n'inclut pas les infrasons alors que la directive du MELCCFP l'exige dans son annexe.

Lorsque plusieurs éoliennes +/-6MW sont en marche en même temps sur un même site, quel est le résultat réel sonore audible et infrasons?

Il existe des appareils pour mesurer l'intensité des infrasons et des fréquences audibles!

La qualité de vie ne peut pas être conservée comme avant par l'ajout d'un bruit 40dB audible et qui peut se produire à toute heure du jour et de la nuit!

Dans l'ensemble des parcs éoliens au Québec, il ne faut pas que le monde animal(humains inclus)

soit victime d'infrasons et/ou de basses fréquences audibles. Le MELCCFP doit être une sorte de chien de garde dans le domaine éolien pour que cela ne se produise pas; il doit agir de façon responsable, impartiale et professionnelle comme nous devons s'y attendre avec l'usage de nos taxes et impôts. Le BAPE doit enquêter ce sujet et exiger des avis techniques d'ingénieurs et scientifiques sur ce genre de situation. MERCI.

k)Les impacts cumulatifs comme la déforestation,...., de l'ensemble des parcs éoliens de l'Alliance de l'Est, existants et nouveaux projetés, n'apparaissent pas dans l'étude d'impact et n'ont pas été présentés lors de l'audience. Le MELCCFP, le MRNF, ... doivent connaître les impacts cumulatifs et en tenir compte.

l)En général, dans les études d'impacts éoliennes, chez Hydro-Québec, au MELCCFP, au MRNF,...il ne semble pas y avoir une vision ou une préoccupation globale cumulative environnementale, climatique, économique et sociale versus l'effet mondial.

m)IMPACT TOURISTIQUE, PAYSAGÉ, SOCIAL, ROUTIER!?
Les immenses éoliennes +/- 6MW projetées seront-elles visibles de la route touristique 132 autant du côté près

du fleuve que du côté sud a l'intérieur des terres?

Quel impact aura la prolifération des éoliennes au

Québec sur le tourisme et l'ensemble des paysages?

Au Québec, les immenses éoliennes +/-6MW seront-elles

une distraction routière pouvant causer des accidents?

L'appréciation d'un paysage est subjectif comme celle

d'une oeuvre d'art dans un musée ou une galerie de

peinture artistique!

Quel sera l'effet stroboscopique causé par le déplacement

des pales des éoliennes devant le soleil levant ou couchant

dans les environs tout autour du site des 21 immenses

éoliennes projetées et selon les saisons? Une simulation

visuelle en mouvement aurait été possible avec la

technologie actuelle! L'effet stroboscopique pourra-t-il

causer des accidents routiers?

La majorité des gens peuvent-ils juger, évaluer a ce

moment-ci ce que sera la réalité visuelle et sonore

des 21 immenses nouvelles éoliennes +/-6MW chacune,

hauteur totale environ 200 mètres(656 pieds), des pales

très longues et en mouvement, une surface verticale

balayée environ 2 hectares par éolienne, surtout en

se basant sur les éoliennes existantes plus petites

et moins nombreuses?

La valeur réelle marchande des propriétés avoisinantes

sera celle déterminée par les acheteurs qui tiendront

sans doute compte de la présence visuelle et sonore de ces immenses moulins a vent pour négocier un prix a la baisse! Qui sera intéressé a construire une nouvelle résidence ou un chalet a proximité d'un tel parc éolien partout au Québec?

Au sud du fleuve St-Laurent, au Québec, y-aura-t-il un circuit touristique disponible dans lequel il n'y aura pas des éoliennes visibles incrustées dans les beaux paysages du Québec?

Existe-t-il un dessin a l'échelle montrant les différences de grosseur entre une éolienne +/-2.35MW et +/-6MW?

Il est possible que beaucoup de citoyens soient déçus suite a la mise en place et au fonctionnement d'immenses éoliennes +/-6MW dans leur milieu de vie!

L'impact global social doit être considéré dans un projet éolien partout au Québec! Ou sont les études indépendantes, les sondages scientifiques,...sur l'impact social global?

n)Y-a-t-il un engagement ferme écrit a ne pas utiliser des pesticides lors de la construction de l'exploitation?

o)Au sujet de ma première question que j'ai posée le 24 avril 2025 en soirée a la fin après la pause, selon mon expérience passée en ingénierie, il faut plus d'un ingénieur spécialisé pour y répondre:

civil, mécanique, électrique, physicien, acoustique;

l'OIQ peut donner son avis sur le sujet.

Ma question concernait 6 résultantes énergétiques

de l'énergie du vent captée et absorbée par une

éolienne +/-6MW: énergie électrique produite,

énergie sonore audible, énergie infrasons,

énergie transmise dans le sol, énergie des pertes

mécaniques, énergie des pertes électriques.

Selon DA8 déposé au dossier du BAPE le 30 avril 2025,

je comprends que je n'aurai pas une réponse

complète a ma question!?

p)Au sujet du financement de la partie municipale

des projets éoliens de l'Alliance de l'Est, l'accord

explicite des propriétaires fonciers, endosseurs en

bout de ligne au moins des fonds propres investis,

n'a pas été obtenu par les élus de MRC de la part

des propriétaires fonciers qu'ils représentent.

Si des propriétaires fonciers effectuaient un emprunt

auprès d'une institution financière et qu'ils utilisaient

la valeur foncière des élus des MRC pour endosser

l'emprunt, est-ce que les élus des MRC accepteraient

cela? Selon mon point de vue, une telle situation

serait non acceptable et probablement illégale sans

l'accord de ces mêmes élus. La notion de respect

fait partie de ce sujet peu rassurant!

Dans le rapport de l'IREC avril 2025, il est question d'un manque de transparence publique de la part des sociétés en commandites S.E.C.!?

q) Lors de l'audience le 24 avril 2025, il a été question d'endroits ciblés par des experts près des grands barrages dans des lieux déjà perturbés pour y installer des éoliennes. Un résumé de la réponse: coût, complexité, ajout lignes de transport,...!?

Malgré qu'il n'est pas recommandable d'installer des éoliennes de grandes dimensions même dans ces lieux éloignés, a cause des oiseaux et des chauves-souris, etc, ce genre de parcs près des grands barrages ne détruiraient pas de nombreux paysages touristiques au Sud habité du Fleuve St-Laurent, n'auraient pas d'impacts sonores et infrasons dans les régions habitées du Québec; ils permettraient aussi de maintenir un niveau énergétique suffisant et sécuritaire dans les réservoirs des grands barrages a titre préventif contre les sécheresses. L'été, alors que les lignes de l'Hydro sont moins chargées, de l'énergie éolienne pourrait être transmise près des grandes villes pour produire de l'hydrogène vert sans émission GES. L'hiver, l'hydrogène, produit hors période de chauffage pourrait être utilisé dans des centrales(moteurs hydrogène et turbines électriques) pour générer de l'électricité dans

le réseau de l'Hydro; de plus, la chaleur de combustion de l'hydrogène pourrait servir à chauffer des serres agricoles à proximité pour une meilleure autonomie alimentaire au Québec, le tout avec moins d'émission GES car la combustion de l'hydrogène produit de la vapeur d'eau. Ce serait bon pour l'économie du Québec. L'énergie solaire sans déforestation, sans infrasons, sans fréquences audibles, sans impact pour les oiseaux migrateurs et les oiseaux de proie, sans impact sur les insectes,... pourrait aussi donner sensiblement le même résultat énergétique.

r) Je suis d'avis qu'il y a un impact social global sous-estimé dans les projets éoliens au Québec. Je suis aussi d'avis qu'il y a une certaine dépendance énergétique dans nos habitudes acquises depuis les années 1960. J'ai moi-même cette dépendance; je l'ai modifiée et diminuée depuis quelques années mais c'est pas évident car je tiens à mon petit confort antérieur acquis durant 7 décennies vécues complétées.

Je demande au BAPE une enquête sur tous les items de 4 précédent. MERCI.

5.IMPACTS SUR LES OISEAUX, LES

CHAUVES-SOURIS ET LES INSECTES!?

Considérant la recommandation de la Société Française pour l'étude et la protection des mammifères, la SFEPM, soit de proscrire, d'interdire l'installation d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur a 90 mètres,

Considérant la recommandation de la SFEPM et d'EUROBATS (traité international concernant la conservation des chiroptères) soit toujours de ne pas installer d'éoliennes en contextes forestiers et bocagers,

Considérant la déclaration du Groupe G-7 Science au sujet du déclin mondial des insectes et érosion potentielle des écosystèmes vitaux,

Considérant qu'environ 35% de notre nourriture humaine dépend des insectes pollinisateurs lesquels sont en déclin,

Considérant les rotors environ 160 mètres diamètre des éoliennes +/-6MW,

Considérant la grande surface verticale balayée environ 2 hectares par éolienne +/-6MW,

Considérant la grande longueur des pales des éoliennes +/-6MW,

Considérant que la vitesse de déplacement de l'extrémité des pales des éoliennes prévues peut dépasser souvent 200KM/heure,

Considérant la convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux Etats-Unis et au Canada, depuis 1916, amendée en 1995 et en 1999,

Considérant la loi fédérale sur la convention concernant les oiseaux migrateurs(LCOM) et règlements,

Les études d'impacts sur l'environnement doivent être rigoureuses et tenir compte de l'ensemble interrelié de la NATURE, laquelle tend vers un équilibre,

Le suivi environnemental doit être indépendant et tenir compte du fonctionnement réel de la NATURE,

La probabilité que des oiseaux, des chauves-souris et que des insectes soient frappés, blessés ou tués en traversant de telles surfaces verticales ne peut pas être faible, de surcroît non présentes dans la réalité fondamentale de la NATURE.

Une chauve-souris ou un oiseau frappés par une pale d'éolienne, a haute vitesse, peut facilement être projeté très loin de l'éolienne dans la forêt et il devient très difficile de le constater par la suite; le suivi sera incomplet et le nombre de victimes sera sous-estimé.

Dans la vie réelle, aussitôt qu'un oiseau est tué ou blessé par une pale d'éolienne, il sera rapidement dévoré par un coyote ou un renard, même par un oiseau de proie qui sera attiré et qui pourrait a son tour être frappé par une pale d'éolienne. Par exemple, la Société des oiseaux de la Nouvelle Ecosse, a cause de la vitesse élevée de l'extrémité des pales d'éoliennes +/-6MW et des oiseaux tués ou blessés a cause de cela, considère que 'Une fois

au sol, des corbeaux, les mouettes, les rats vont très vite enlever les restes, et comme les études de mortalité sont réalisées après coup, elles ne seront pas précises.'

Comment est-il possible que l'impact total pour les oiseaux, chauve-souris et insectes soit peu important ou non significatif avec un tel balayage vertical?

Comment alors assurer un bon suivi sur le nombre réel des oiseaux tués ou blessés, + les chauves-souris?

Une personne experte en biologie et/ou en science de l'environnement doit bien connaître cette réalité et en tenir compte. Je ne suis pas d'avis que les éoliennes au Québec tuent moins d'oiseaux et de chauves-souris qu'en Europe. J'invite le MELCCFP et les biologistes au dossier de consulter l'expérience européenne bien en avance sur celle au Québec.

En avril 2025, j'ai été informé d'un fait important juridique survenu en Europe. J'ai tapé dans la barre d'adresse d'un ordinateur les deux éléments suivants:

Condamnation judiciaire dans l'éolien en France

ET Hérault éolien en France.

J'ai trouvé plusieurs articles d'un grand intérêt éolien dont: -Deux parcs éoliens condamnés pour destruction d'oiseaux protégés dans l'Hérault.

9 avril 2025.

-Dans les Ardennes, le 3 avril 2025, la cour administrative d'appel de Nancy a mis fin au plus grand projet éolien terrestre de France.

-Décembre 2023. Cour administrative d'appel de Nantes. Projet éolien Sixt-sur-Aff en Ille-et-Vilaine! Des mortalités massives de chauves-souris dans les parcs voisins.

En Europe, le droit et la justice confirment qu'un projet ne peut pas être réalisé sans respecter le vivant.

Au Québec, des espèces d'oiseaux sont aussi menacées, vulnérables ou en péril. L'aigle royal est aussi présent.

Au Québec, au Canada et ailleurs, quelle catastrophe environnementale est à venir dans la somme des parcs éoliens dont la déforestation cumulative, cette dernière aggravant les changements climatiques?

ATTENTION: RÉFLEXION ET GRANDE PRUDENCE!

Je demande au BAPE d'enquêter tout cela. MERCI.

6.RAPPORT 375 JUIN 2024 du BAPE:

A la fin de la conclusion du rapport 375, page 93, le

BAPE fait une recommandation:

'25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant

la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.'

Dans le projet éolien PPAW1 de l'Alliance de l'Est, lors de l'audience des mémoires le 23 juillet 2024 en soirée, des élus de MRC étaient présents dans la salle. J'ai présenté moi-même au BAPE, en présence de ces mêmes élus, un résumé simplifié de mon mémoire. Mon item 27 contient un questionnement sur les règlements d'emprunts municipaux, l'impact financier pour les propriétaires fonciers. Les élus auraient pu profiter de l'occasion pour donner des réponses et des explications sur le sujet mais ils ne l'ont pas fait a ce moment.

Dans le BAPE MADAWASKA, en 2025, j'ai appris l'existence des fonds propres et d'un financement bancaire dans DA7.2 déposé par l'Alliance de l'Est dans la documentation du dossier du BAPE sans connaître tous les risques financiers des propriétaires fonciers: qui empruntent, qui prêtent, qui endossent, qui prennent des risques, comment, pourquoi, combien,...? J'aurais aimé entendre des élus des MRC de L'Alliance de l'Est ceci: 'Nous avons informé et consulté les propriétaires fonciers; ils nous donné très majoritairement leur accord pour utiliser leur valeur foncière pour endosser les fonds propres des emprunts

des MRC concernées pour financer les projets éoliens de l'Alliance de l'Est.' Je n'ai rien entendu de ce genre! Une quelconque loi au Québec interdisait-elle, interdit-elle aux élus d'informer, de consulter, d'obtenir l'accord démocratique des propriétaires fonciers pour utiliser leur valeur foncière afin de financer des projets éoliens?

7.RAPPORT 378 OCTOBRE 2024 BAPE:

Avis page 51, projet éolien PPAW1 au Bas-St-Laurent, en vertu des principes de développement durable Accès au Savoir et Participation et Engagement, le BAPE recommande une démarche d'information et consultation publique, portant sur l'ensemble des projets énergétiques retenus par Hydro-Québec envers les citoyens(nes).

J'ajoute ici la constatation suivante: Les élus municipaux, de ma MRC de Rivière-du-Loup, sont rémunérés à partir de taxes municipales payées par des propriétaires fonciers comme moi. Il est donc logique et légitime que les propriétaires fonciers obtiennent des réponses, des explications, des informations,...claires , précises et complètes au sujet du financement public municipal éolien des projets éoliens dans lesquels ma MRC de Rivière-du-Loup a une participation, le tout incluant la présentation explicite de tous les risques financiers pour les propriétaires fonciers de ma MRC de

Rivière-du-Loup. De plus, le contexte économique mondial actuel, les conflits armés, la situation géopolitique mondiale,...augmentent le risque financier pour les propriétaires fonciers endosseurs au moins des fonds propres de l'Alliance de l'Est.

Face au fiasco par exemple de Saaqclik, peut-on avoir confiance au système politique dans l'éolien en 2025?

A quoi sert un BAPE si le contenu de son rapport n'est pas retenu par le MELCCFP et par notre Ministre de l'Environnement? Le BAPE est le bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. Il doit informer, consulter, enquêter et aviser. Le BAPE a donc l'obligation d'obtenir des réponses complètes sur toute question posée par le public et concernant l'environnement de tout projet éolien.

8. UNE FORÊT REMPLACÉE PAR DES ROUTES, DES CHEMINS, DES BASES EN BÉTON!?!?

Que se passe-t-il?

Un espace climatiseur naturel en moins,

Un espace absorbeur de CO2 en moins.

Une production de CO2 lors de son enlèvement.

Une production de CO2 lors de la construction et de l'utilisation des routes existantes,..

Un espace captant davantage l'énergie du soleil et augmentant l'effet de serre.

Une biodiversité en moins.

Une fragmentation d'habitat faunique.

Une nuisance dans la connectivité écologique.

Un environnement naturel en moins.

Un espace nourricier en moins.

Un dérangement animal et forestier.

9. DES SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES EN PRIORITÉ A METTRE EN PLACE:

a) Développer la filière photovoltaïque solaire au Québec:

Le tout à vérifier par des experts indépendants spécialisés.

De nouveaux panneaux solaires auraient été conçus

récemment, les coûts solaires par KWH baisseraient, les

panneaux solaires ne sont pas des tueurs de la faune ailée

comme le sont les éoliennes et pas d'effets sur les oiseaux

migrateurs, pas de bruit sonore, pas d'infrasons, pas de

perturbation de la réception des ondes électromagnétiques,

appareillage beaucoup moins en hauteur, installation sur des

bâtiments/dans les villes/dans des zones industrielles ou déjà

perturbés, moins de ligne de transport, moins de déboisement,

moins de réduction du captage des GES comme le CO₂,

mammifères beaucoup moins affectés ou dérangés, pas d'ombres

mouvantes, pas de vibration, pas de nuisance pour l'aviation,

ambiance sonore non affectée pour les chasseurs/pêcheurs/

randonneurs et la faune, plusieurs emplois créés, acceptabilité

sociale nettement meilleure.

Fabriquer des panneaux solaires au Québec avec l'aluminium du Québec: Des emplois manufacturiers avec des retombées au Québec plus importante que dans l'éolien.

L'énergie solaire développée au Québec serait moins a risque versus le contexte mondial actuel, donc moins de risques pour les propriétaires fonciers.

b)Augmenter la ventilation naturelle et l'isolation dans plusieurs entretoits existants et nouveaux pour réduire les frais de chauffage et climatisation, le tout en utilisant un isolant ne favorisant pas les moisissures.

c)Ajouter des contrôles d'appel maximum de puissance.

d)Ajouter des contrôles de facteur de puissance.

e)Des moteurs électriques et des transformateurs électriques a très hautes efficacité.

f)Echangeurs d'air a très haut rendement énergétique.

g)Fonctionnement des groupes électrogènes existants durant les pointes électriques.

h)Couleur blanche des toitures et murs extérieurs pales; c'est moins chaud en été a l'intérieur des bâtiments.

i)Augmenter l'efficacité des barrages existants.

j)Ajouter des barrages dans des rivières deja perturbées comme la Romaine, la Manic,...

10.PROTÉGER LES ESPACES VIVANTS

existants qui séquestrent le carbone et régulent le climat

n'augmente pas la capacité globale de séquestration du carbone dans notre atmosphère terrestre. Pour augmenter la capacité

actuelle de séquestration du carbone, une méthode naturelle est d'ajouter beaucoup d'arbres sur notre Terre et non en enlever comme c'est le cas globalement sur la Terre. La protection du climat ne peut se faire sans augmenter la biodiversité végétale.

11.LA DIMINUTION DE LA POPULATION MONDIALE, LA SOLIDARITÉ MONDIALE, L'ÉNERGIE RENOUVELABLE SANS DÉFORESTATION ET SANS NUISANCE POUR TOUT LE VIVANT, LE RECYCLAGE (ÉCONOMIE CIRCULAIRE), LA CONSERVATION DE LA NATURE ET L'ENSEMBLE DES EFFETS CUMULATIFS DES ACTIVITÉS HUMAINES DOIVENT FAIRE PARTIE DE L'ÉQUATION ACTION=RÉACTION POUR ASSURER LA SURVIE DE NOTRE ESPÈCE HUMAINE ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT VIVANT.

12.Ne tuons pas la Beauté du Monde

Chaque fleur, chaque arbre que l'on tue

Revient nous tuer à son tour,...Diane Dufresne

Salutations distinguées.

Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

**P.S.: Si une erreur est décelée dans mon mémoire,
svp m'informer. Toute rectification doit être claire,
explicative, complète. MERCI.**